

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DES GLIERES

Mairie de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

21 OCT. 2021

ARRIVEE

5

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie
Schéma des Espaces Naturels Sensibles
Unité pastorale d'En Loup - « Reconquête de zones délaissées de pâturage »
Contrat de Territoire ENS Grand Annecy 2021-2025

Le « Mercredi 24 Février 2021 à 14h00 », en Mairie de Fillière, sur convocation de Monsieur le Président de l'AFP, se sont réunis les membres de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AFP des GLIERES dont les noms suivent :

Étaient présents :

Christian ANSELME
Elie FARINELLI
Michel MATHIEU
Yves ANTHOINE-MILHOMME
Jean-Marc NICOLLIN
Michel BASTARD-ROSSET
Anne LEVET
Jean-Yves ABBE-DECARROUX
Jean-Pierre BETEND

Assistaient également :

Richard CLAVEL, Alpagiste Chez Paccot- Métralière
Pascale RIGOT, Responsable Service Comptabilité Finances Fillière
Johan FREIMANN, Service Comptabilité Finances Fillière
Amélie ROMAC, Chargée de mission Syndicat Mixte des Glières
Emmanuel COGNET, Technicien SEA74
Antoine ROUILLON, Directeur SEA74

Avait donné pouvoir

Estelle GAILLARD à Jean-Pierre BETEND, Commune Glières-Val-de-Born

Monsieur le Président ainsi qu'Emmanuel COGNET de la SEA 74 présentent le projet de travaux relatif à l'unité pastorale d'En Loup.

Cette unité est actuellement mise en valeur par un troupeau de jeunes bovins qui sera prochainement complété par la présence d'un troupeau caprins laitiers.

Le projet consiste à redélimiter les lisières forestières sur la partie ouest de l'alpage impactée par l'avancée naturelle des ligneux tels sur les épicéas et l'aulne vert. L'abattage des accrus naturels sera effectué par l'alpagiste.

Le programme proposé par l'AFP consistera à éliminer les rémanents présents par broyage sur place. Il sera également proposé un réengazonnement en mélange de graines adaptées au site.

Le coût de cette opération est évalué à un montant total de 32 380,00 € TTC pour lesquels l'AFP souhaite solliciter l'aide financière du Département au titre du Contrat de Territoire Espaces Naturel Sensible Grand Annecy.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Ordinaire:

1. Approuve le programme de travaux pour un montant de 32 380,00 euros TTC,
2. Sollicite auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie une subvention au taux le plus élevé possible,
3. S'engage à respecter le règlement financier du Conseil Départemental de la Haute Savoie,
4. S'engage à apporter l'autofinancement nécessaire à la réalisation de cette opération,
5. S'engage à respecter les délais de réalisation de l'opération mentionnés dans la convention financière annexée au Contrat départemental pour un Espace Naturel Sensible en alpage,
6. S'engage à conserver les ouvrages créés à usage pastoral pendant 30 ans,
7. Donne pouvoir à Monsieur le Président, pour signer les contrats ENS, pour appliquer ces décisions, signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, ans que dessus

Pour copie conforme
Le Président de l'A.F.P.
Christian ANSELME

